



Conduite d'immeuble
Conduite montante (CI/CM)

N°20

Liaison équipotentielle

SOMMAIRE

Éléments du dispositif de mise en œuvre.....	2
Cas d'une conduite d'immeuble placée sous fourreau	2
Cas d'une conduite d'immeuble hors fourreau ou gaine	3

La mise à la terre des canalisations métalliques et plus généralement des masses d'un bâtiment (huisserie, treillis soudé...) permet de prévenir le risque d'électrocution indirecte provoqué par un courant de fuite. Les canalisations métalliques de gaz situées à l'intérieur, à l'extérieur et faisant partie intégrante du bâtiment, doivent donc être connectées à la liaison équipotentielle principale du bâtiment et mises à la terre (section minimale de 6 mm², ou section identique à celle de l'immeuble) tel que défini par la NFC15 100.

Éléments du dispositif de mise en œuvre

LE COLLIER DE MISE À LA TERRE

Cet élément permet la connexion de la liaison équipotentielle principale à la canalisation, elle doit être accessible et visitable pour vérification ou essai. La mise en œuvre de ce matériel doit garantir une conductivité optimale.

LE CONDUCTEUR D'ÉQUIPOTENTIALITÉ PRINCIPALE

C'est une liaison électrique mettant au même potentiel, ou à des potentiels voisins, des masses et des éléments conducteurs.

Les conducteurs d'équipotentialité principale doivent avoir une section supérieure à la moitié de celle du conducteur de protection de la plus grande section de l'installation, avec un minimum de 6 mm². Toutefois, leur section peut être limitée à 25 mm² s'ils sont en cuivre ou à la valeur équivalente s'ils sont en un autre métal.

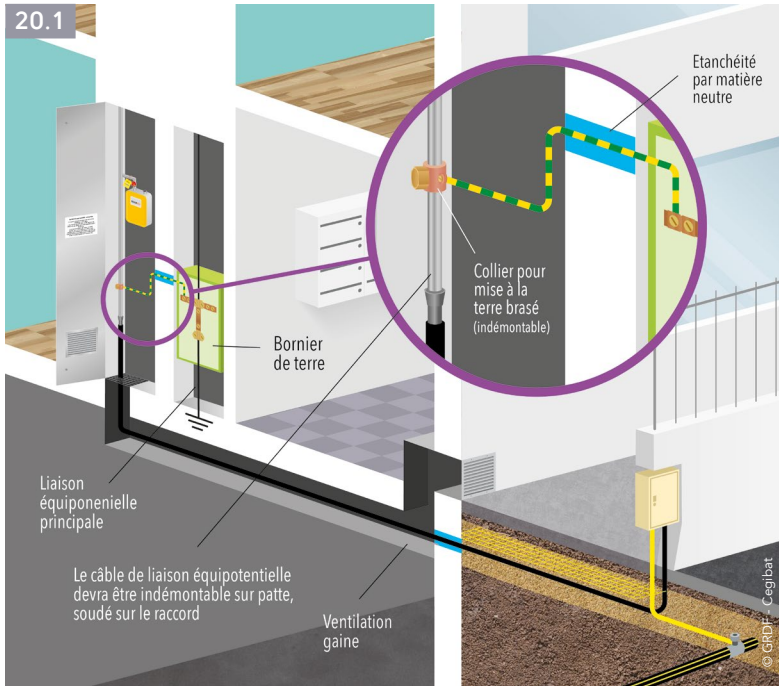
BORNE OU BARRE DE TERRE

Borne ou barre prévue pour la connexion aux dispositifs de mise à la terre de conducteurs de protection, y compris les conducteurs d'équipotentialité et éventuellement les conducteurs assurant une mise à la terre fonctionnelle.



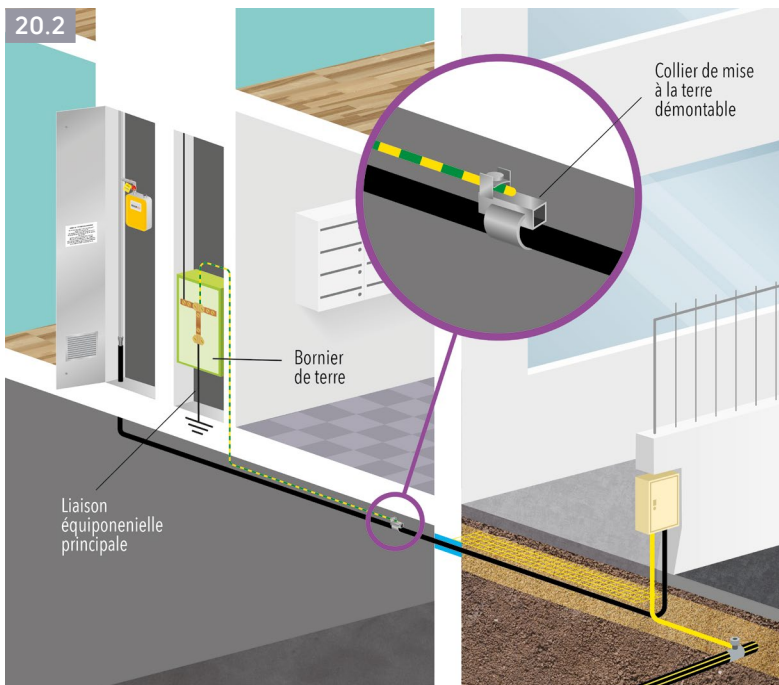
Nota

Un dispositif peut être prévu sur les conducteurs de terre en un endroit accessible, permettant de mesurer la résistance de la prise de terre correspondante.



Cas d'une conduite d'immeuble placée sous fourreau

La liaison équipotentielle doit être réalisée dans la gaine de la conduite montante, dans le Placard Technique Gaz (PTG) ou Placard Technique Gaz Équipé (PTGE). Le câble de liaison équipotentielle permettant le raccordement à la liaison équipotentielle de la canalisation gaz devra être indémontable. Le raccordement de ce câble à la liaison équipotentielle du bâtiment doit se faire dans la gaine d'électricité et être repérée « terre gaz ».



Cas d'une conduite d'immeuble hors fourreau ou gaine

La liaison équipotentielle doit être réalisée sur la conduite d'immeuble immédiatement après la pénétration dans le bâtiment, cette liaison peut être démontable.



Attention

Il est interdit d'utiliser des conduites de gaz comme prise de terre.